

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 28
 présents par procuration 5
 absent excusé 0

OBJET

Personnel communal --
 Actualisation du tableau des
 effectifs.

Le 20 décembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 14 décembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Bamier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Hocini, Mmes Baes, Berot, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Freret à Mme Umnus, Mme Fayol Da Cunha à Mme Lardaud, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Morot-Sir à Mme Berot,

SECRETARE : M. Le Roux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

096-219505909-20181220-DEL2018122015-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 10/01/2019
 Affichage : 10/01/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Par vote favorable, à l'unanimité, des membres du Comité Technique du 27 novembre 2018, il a été décidé de procéder à la suppression de 26 postes, dont 13 consécutifs aux avancements de grade au titre de 2018 ayant généré la création de 13 postes ainsi que 13 autres postes suite à des vacances de postes consécutives à des départs en retraite ou par mutation dont l'existence n'est pas justifiée au vu des nécessités de service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de supprimer ces 26 postes à temps complet.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique en date du 27 novembre 2018,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, du Budget de la Ville, de l'Administration générale, du Personnel, du Logement et des Fêtes et Cérémonies du 6 décembre 2018,

Sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

H

A l'unanimité,

APPROUVE la suppression de 26 postes,

ADOpte la modification du tableau des emplois comme suit :

Fillère	Emploi	Ancienne situation	Nouvelle situation
<u>hors filière</u>	Directeur Adjoint des Services	1	0
<u>administrative</u>	Rédacteur	7	6
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	29	26
Fillère	Emploi	Ancienne situation	Nouvelle situation
<u>médico-sociale</u>	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	17	15
<u>technique</u>	Ingénieur principal	1	0
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	1
	Agent de maîtrise	8	5
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24	20
	Adjoint technique	60	51
<u>animation</u>	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	6	5
<u>Total</u>		155	129

AUTORISE M. le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

